



©Pixabay

La biodiversité au cœur de l'Europe

« Biological diversity » est un concept récent (1984), né sous la plume d'Edward O. Wilson qui met en avant pour la première fois l'idée de diversité biologique. C'est lors de la signature de la Convention sur la diversité biologique lors du Sommet de la Terre de Rio (1992), que la biodiversité prend sa définition que l'écologue Robert Barbault résume ainsi : « la vie, dans ce qu'elle a de divers ». Elle est essentielle au bien-être de l'homme et cruciale pour les services écosystémiques, c'est-à-dire les services fournis par la nature, tels que la pollinisation, la protection contre les inondations, la fertilité du sol ou encore la production de nourriture et de médicaments. Le changement dans l'utilisation des terres (déforestation, monoculture intensive, urbanisation), la surexploitation des ressources, la pollution, les espèces exotiques envahissantes et le changement du climat érodent la biodiversité.



Aujourd'hui l'Europe abrite des milliers d'habitats naturels et près de 200 000 espèces d'animaux et de plantes. Sur l'ensemble du continent européen, 17 % des espèces d'oiseaux sont menacées et 77 % des habitats naturels sont dans un état de conservation jugé « défavorable ». Face à ce constat, l'Union européenne s'est dotée d'une politique en matière de biodiversité depuis les années 90 et a adapté sa stratégie au fil des années. Quelles sont les actions de l'Union européenne pour la protection de la biodiversité ? Quels sont les moyens et les réseaux mis en place au service de la biodiversité ?

« Variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre les espèces et ainsi que celle des écosystèmes ». Art. 2 – CDB

Source : Agence européenne de l'environnement

● Le réseau Natura 2000

Outil fondamental de la politique européenne de préservation de la biodiversité depuis 1992, le réseau Natura 2000 constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée aux directives européennes Oiseaux et Habitats-faune-flore.



L'objectif de la démarche européenne est double :

- la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel par une meilleure connaissance des espèces et habitats, ainsi que l'élaboration de règles précises au sein d'aires géographiques ciblées.
- la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles : les activités humaines ne sont pas exclues dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'elles soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces.

Le réseau Natura 2000 en Europe

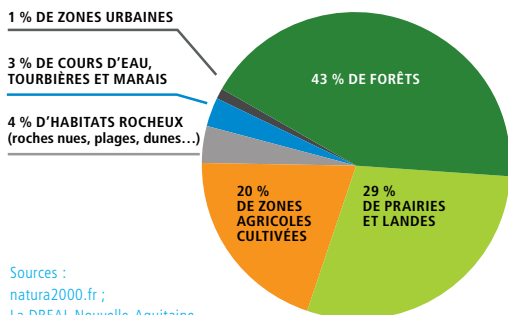
- 18,15 % de la surface terrestre du territoire de l'Union européenne.
- 6 % de la surface marine des eaux européennes.

Avec plus de 23 700 sites terrestres et marins, il s'agit du plus vaste réseau de sites protégés au monde.

Le réseau Natura 2000 en France

- 1 776 sites dont 212 sites marins.
- 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine, soit 7 millions d'hectares.

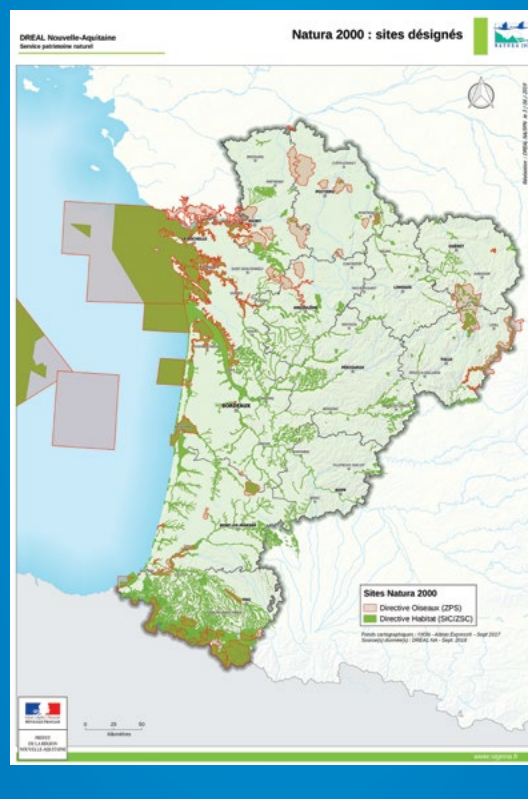
Le réseau terrestre est composé des milieux suivants :



Sources :
natura2000.fr ;
 La DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Au total, la Nouvelle-Aquitaine représente près de 16 % des 1 776 sites français. **C'est la région française qui compte le plus grand nombre de sites Natura 2000.**

- 273 sites ont été désignés au titre de Natura 2000 :**
- 12 sites sont marins.
 - 237 sites sont terrestres.
 - 24 sites sont mixtes (terrestres et marins).



● Le Programme LIFE

Le programme LIFE est le principal cadre de financement et de soutien de la Commission européenne aux projets environnementaux. Créé en 1992, il s'adresse à des porteurs de projets publics et/ou privés dans le but de promouvoir et soutenir des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore la lutte contre le changement climatique. Pour la période 2014-2020 le programme LIFE est doté d'un budget de plus de 3,5 milliards.

Source : europe.eu

LIFE en Nouvelle-Aquitaine



Le projet LIFE CROAA

D'une durée de six ans (2016-2022), il a pour objectif d'améliorer l'état de conservation des populations locales d'amphibiens affaiblies par la présence d'espèces exotiques envahissantes, comme la Grenouille taureau et le Xénope lisse. Ce projet est porté par la Société Herpétologique de France en partenariat avec des sept structures locales engagées sur le terrain, dont quatre en Nouvelle-Aquitaine (Cistude nature en Gironde, la Communauté de Communes du Thouarsais dans les Deux-Sèvres, les Parcs Naturels Régionaux des Landes de Gascogne et du Périgord-Limousin). Les actions menées consistent à :

- mieux connaître et comprendre les mécanismes d'invasion des amphibiens exotiques ;
- prévenir les nouvelles introductions ;
- sensibiliser à la problématique des espèces exotiques envahissantes ;
- gérer les populations introduites ;
- partager les connaissances et les expériences acquises au cours du projet.



La Grenouille taureau est reconnue au niveau mondial comme l'une des 100 espèces exotiques envahissantes les plus néfastes au monde. Le LIFE CROAA doit permettre de contrôler les noyaux de population situés en Loir-et-Cher, Dordogne et Gironde.



Le projet LIFE Vison

UN LIFE POUR SAUVEGARDER LE VISON D'EUROPE

Au travers de 23 actions déployées sur 8 sites Natura 2000, entre 2017 et 2022, le programme LIFE Vison se donne pour objectif de sauver les derniers visons d'Europe et, idéalement, accroître la population dans le bassin de la Charente, secteur stratégique d'intervention pour la conservation de l'espèce en France.

Source : www.lifevison.fr



© Flickr – Keven Law – european polecat



Le Xénope lisse, présent dans les Deux-Sèvres, la Vienne et la Gironde.

©flickr-Brian Gratwick
Xenopus laevis

Source www.life-croaa.eu



Photos ©Pixabay

● La stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030

Dans le cadre du « Pacte vert pour l'Europe », la Commission européenne a publié, le 20 mai 2020, une nouvelle stratégie ambitieuse en matière de biodiversité, intitulée « Ramener la biodiversité dans nos vies ».

Elle veut adopter en 2021 un nouveau cadre juridique avec des objectifs contraignants. Elle souhaite également débloquer 20 milliards € par an pour la biodiversité en recourant à diverses sources, fonds européens, financements nationaux et privés.

La Commission prévoit plusieurs actions d'envergure

METTRE EN PLACE DES ZONES PROTÉGÉES DANS AU MOINS :

30 % des terres
30 % des mers en Europe

RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET MARINS DÉGRADÉS DANS TOUTE L'EUROPE :

- en incitant à planter 3 milliards d'arbres ;
- en opérant une protection plus stricte des forêts primaires et anciennes de l'Union européenne ;
- en augmentant à 25 % la part des terres cultivées en agriculture biologique (contre 8 % actuellement) ;
- en rétablissant au moins 25 000 km de cours d'eau libre dans l'Union européenne ;
- en réduisant de 50 % d'ici à 2030 l'utilisation des pesticides et le risque lié à ceux-ci ;
- en enravant et inversant le déclin des pollinisateurs.

Source : ec.europa.eu



Maison de l'Europe Centre Europe Direct Limousin
51, avenue Georges DUMAS - 87000 LIMOGES
05.55.32.47.63
contact.mde@europe-limousin.eu

www.europe-limousin.eu



@EuropeLimousin



@europe_limousin

Avec le soutien de



En partenariat avec

